



PHOTO EXTRAITÉ D'UN LIVRE DE JOSEPH MAUBLANC, DANSES, CHANSONS ET PROVERBES BRESSANS, TEXTES ET RECITS DE TONS LOUHANS, GROUPE REGIONALISTE BRESSAN, 1936.

LES CONSCRITS SONT LÀ...

Née avec le service national en 1798, la fête des conscrits refléurit chaque année. Une tradition bien ancrée à Bourg où chaque troisième dimanche de janvier la vague des conscrits déferle dans les rues.

Vous les femmes !

Au début du ^{xx}e siècle, lorsque cette tradition était entièrement liée à l'obligation militaire, les femmes n'avaient pas droit de cité. Dans les années 50, elles commencent à apparaître sur les photos officielles. On leur porte une cocarde, elles participent aux soirées et au banquet des conscrits... Aujourd'hui, elles sont sur un pied d'égalité avec les hommes, sauf à Villefranche-sur-Saône où la vague reste un privilège masculin.

Au-delà de son aspect folklorique, la fête des classes rassemble garçons et filles, jeunes et vieux, dont l'âge se termine en 0 (décade) ou en 5 (demi-décade). Véritable célébration des âges de la vie, elle cimente les générations, met en valeur des sentiments d'amitié, de solidarité, nés sur les bancs de l'école, dans les associations, au travail... Entre conscrits, on se tutoie sans distinction sociale, on s'épaulé en cas de difficulté... Ne dit-on pas « conscrits un jour, conscrit toujours » ? Très ancrée en Bresse, en Val de Saône et en Dombes, cette tradition a pour origine les rassemblements de jeunes pour le tirage au sort des soldats.

LA CONSCRIPTION

En 1798, la loi Jourdan institue la conscription (le service national) pour tous les citoyens hommes de vingt à vingt-cinq ans. Désormais, la guerre n'est plus réservée à des professionnels comme sous l'Ancien Régime. « C'en est



La fête des conscrits est un rituel vivace qui cimente les générations. »

fini des armées de métiers, formées de nobles et de mercenaires. Le peuple entier est appelé à mourir sur les champs de bataille », écrit René Sédillot dans *Le coût de la Révolution française*.

En 1804, le Conseil de révision et le tirage au sort sont institués et, avec eux, le facteur chance. Les jeunes gens sont convoqués au chef-lieu de canton où, dans une ambiance alliant angoisse et exaltation, s'effectue le tirage au sort. Un petit numéro tiré et le conscrit part pour cinq ou sept ans de service militaire ; un numéro intermédiaire fait de lui un réserviste et un gros numéro le dispense. Pour conjurer le sort, chacun a son astuce : « placer son bonnet de baptême

